

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie**

Vendredi Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le vendredi 7 décembre
2018 (17) 2018 au lieu et à l'heure habituels. Étaient présents Mesdames,
7 Décembre Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Julie-Anne Cousineau Lucie Vignola Chantale Perreault
André Lafrenière

Était absent le conseiller Patrick Gautschi.

Sous la présidence de Son Honneur, le maire suppléant, Monsieur Bertrand Taillefer.

La directrice générale, Chantal Soucy, est également présente.

Monsieur le maire suppléant constate le quorum et procède à l'ouverture de la présente séance.

18-260 2- Adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Chantale Perreault
et résolu,

que l'ordre du jour soit et est adopté dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-261 3- Adoption du procès-verbal du 2 novembre 2018

Proposé par le conseiller André Lafrenière
et résolu,

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2018 soit
et est adopté dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

4- Rapport de correspondance

5.0 Dépôt du certificat des intérêts pécuniaires

**5.1 Dépôt du registre public des déclarations faites par un
membre du conseil. Aucune déclaration n'y est annotée.**

18-262 6. Adoption des comptes à payer au montant de 26 632.04 \$

Proposé par la conseillère Lucie Vignola
et résolu,

que la liste des comptes à payer, au montant de 26 632.04 \$, soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

11849	Bell Canada	660.58 \$*
11850	Petite caisse	1 000.00 \$
11851	Compo Recycle	33 025.68 \$*
11852	Fonds d'info. sur le territoire	24.00 \$*
11853	Jobert Inc.	65 582.66 \$*
11854	MRC de la Matawinie	15 603.76 \$*
11855	PitneyWorks	654.96 \$*
11856	Purolator Inc.	5.28 \$*
11857	Soc. canadienne des postes	416.66 \$*
11858	SPCA Lanaudière/Basses-Laurent.	550.00 \$*
11859	Bell Canada	148.52 \$*
11860	L'Ami du bûcheron	101.07 \$
11861	Roger Arteau	239.95 \$
11862	Me Pierre-Édouard Asselin	1 149.75 \$
11863	Beausoleil et Denis Inc.	2 599.20 \$
11864	Martine Bélanger	30.98 \$
11865	Benson Pièces d'auto	555.05 \$
11866	Centre liquidation Raynat Inc.	333.32 \$
11867	Groupe H2O	25.71 \$
11868	Au coin de la chaussure enr.	195.39 \$
11869	Compo Recycle	295.77 \$
11870	Coopsco des Laurentides	2 381.14 \$
11871	Corporate Express Canada inc.	193.33 \$
11872	C.R.S.B.P. des Laurentides	57.49 \$
11873	Dicom Express	11.65 \$
11874	Dufresne,Hébert,Comeau avocats	1 235.98 \$
11875	Environex	143.73 \$
11876	Équipements Cloutier	463.08 \$
11877	Excavation Pigeon	298.94 \$
11878	Félix Sécurité Inc.	490.86 \$
11879	Formation Prévention Secours	60.06 \$
11880-1	Garage Marcel Lamarche	1 035.04 \$
11882	Grenier Chrysler Dodge Jeep Inc	38.34 \$
11883	Groupe Gagnon	193.33 \$
11884	La Griffé SGB	619.72 \$
11885	Husky Ltée	498.65 \$
11886	IGA (Alimentation P.Tellier inc.)	173.12 \$
11887	Jobert inc.	1 275.33 \$
11888	Journal Altitude 1350	718.59 \$
11889	Groupe Lexis Média inc.	296.63 \$
11890	Linde Canada Ltée	16.56 \$
11891	Municipalité de Saint-Donat	190.67 \$
11892	Patrick Morin	968.52 \$
11893	Remboursement employé	288.96 \$
11894	Pétrole Pagé inc.	4 252.60 \$
11895	Produits sanitaires des Plaines inc.	322.62 \$
11896	Pharmacie Allard,Bergeron,Choinière	8.95 \$
11897	Info Page	63.09 \$
11898	Restaurant La Réserve	83.70 \$
11899	Remboursement employé	195.12 \$

11900	Sablère Clark	499.95 \$
11901	Sintra inc.	1 078.35 \$
11902	SRAD Communications	1 087.67 \$
11903	Bertrand Taillefer	114.96 \$
11904	Transport Patric Légaré inc.	1 724.63 \$
11905	Remboursement employé	24.49 \$

Total des incompressibles : 116 672.10 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES FINANCES

7. Règlements et avis de motion

2018-10 AVIS DE MOTION - Projet de règlement numéro 139-62 Modifiant le Règlement de zonage numéro 139.

Monsieur le conseiller André Lafrenière dépose un avis de motion, voulant qu'il y ait présentation d'un règlement d'urbanisme modifiant le Règlement de zonage numéro 139 afin de créer une nouvelle zone à même la zone 225, d'y permettre des usages récréo-touristiques, commerciaux et publics et de modifier la grille des spécifications de la zone 256 afin d'y autoriser les mêmes usages et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

18-263 7.1 Projet de règlement 139 [n/d R-139-62]

Attendu que le conseil municipal désire modifier le Règlement de zonage numéro 139 afin de créer une nouvelle zone à même la zone 225, d'y permettre des usages récréo-touristiques, commerciaux et publics et de modifier la grille des spécifications de la zone 256 afin d'y autoriser les mêmes usages;

Attendu qu' un avis de motion a dûment été donné à la session régulière du conseil tenue le 7 décembre 2018 avec demande de dispense de lecture du présent règlement;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi et l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Attendu que la directrice générale mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

Proposé par la conseillère Chantale Perreault et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le premier projet du règlement de zonage 139-62, tel que déposé, et fixe l'assemblée de consultation le lundi 7 janvier 2019 qui sera présidée par le conseiller Bertrand Taillefer, président du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté unanimement par les conseillers.

2018-11 AVIS DE MOTION - Projet de règlement numéro 140-11, Modifiant le
Règlement de lotissement numéro 140

Monsieur le conseiller André Lafrenière dépose un avis de motion, voulant qu'il y ait présentation d'un règlement d'urbanisme modifiant le Règlement de lotissement numéro 140 afin de créer une nouvelle zone à même la zone 225, destinée à y permettre des usages récréo-touristiques, commerciaux et publics et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

18-264 7.2 Projet de règlement 140 [n/d R-140-11]

Attendu que le conseil municipal désire modifier le Règlement de lotissement numéro 140 de créer une nouvelle zone à même la zone 225, destinée à y permettre des usages récréo-touristiques, commerciaux et publics;

Attendu qu' un avis de motion a dûment été donné à la session régulière du conseil tenue le 7 décembre 2018 avec demande de dispense de lecture du présent règlement;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi et l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Attendu que la directrice générale mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

Proposé par la conseillère Lucie Vignola
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le premier projet du règlement de lotissement 140-11, tel que déposé, et fixe l'assemblée de consultation le lundi 7 janvier 2019 qui sera présidée par le conseiller Bertrand Taillefer, président du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la réglementation

8. Administration et ressources humaines

18-265 8.1 Calendrier des séances du conseil [n/d R-144]

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
et résolu,

que suivant l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année et fixer le jour et l'heure du début de chacune de ces séances ;

que le calendrier, ci-après, a été adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019 qui se tiendront le **deuxième** vendredi du mois et qui débuteront à 19h30 :

11 janvier	12 avril	12 juillet	11 octobre
8 février	10 mai	9 août	8 novembre
8 mars	14 juin	13 septembre	13 décembre

Adopté unanimement par les conseillers.

18-266 8.2 Liste de personnes endettées [n/d 208-132 2018]

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault et résolu,

que la directrice générale soit et est autorisée à prendre les procédures nécessaires auprès des personnes endettées envers la Municipalité, selon la liste déposée.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-267 8.3 Crévale [n/d 114-230]

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte le renouvellement de la contribution annuelle pour la certification Oser-Jeunes auprès de la Crévale, comité régional pour la valorisation de l'éducation, au coût de 100\$ prévu au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-268 8.4 Crévale – Persévérance scolaire [n/d 140-230]

Considérant que :

Depuis plus de 10 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire, et que des gains ont été enregistrés;

Le taux de diplomation et de qualification des jeunes du secondaire a augmenté, passant de 66,7 % en 2006 à 75,6 % en 2015. Par contre, il reste inférieur à celui du reste de la province, qui se situe à 76,91 %;

Le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec³;

La persévérance scolaire est l'affaire de tous;

L'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

Les *Journées de la persévérance scolaire* sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Chantale Perreault et résolu,

de reconnaître la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux #JPS2019 et à relever le défi de « Municipalité première de classe 2019 » en réalisant les activités suivantes :

- voter une résolution au conseil de la municipalité;
- durant les JPS 2019, diffuser un message d'encouragement à l'égard des étudiants sur les panneaux d'affichage;
- durant les JPS 2019, à la bibliothèque municipale, nous offrirons à nos citoyens des ensembles d'outils à l'intention des parents, ainsi que des rubans;
- au début de 2019, participer au lever de drapeau de la MRC;
- mise en place de corridors scolaires;
- publication de textes sur la persévérance scolaire dans nos outils de communication : site Web, bulletin municipal, etc;
- promotion des JPS sur les panneaux électroniques de la ville, infolettre ou site Web;
- port du ruban de la persévérance scolaire;
- distribution d'outils de sensibilisation aux parents de notre municipalité lors d'activités avec les parents;
- diffusion dans le bulletin municipal de messages félicitant les nouveaux diplômés de notre territoire;
- diffusion de messages de valorisation des enseignants (première semaine de février);
- collaborer avec les écoles de du milieu;
- obtention ou maintien de la certification [OSER-JEUNES](#) ;

Adopté unanimement par les conseillers.

18-269 8.5 Centre de prévention du suicide de Lanaudière [n/d 114-400]

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola et résolu,

que suite à une demande du Centre de prévention du suicide de Lanaudière, le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci n'accorde pas le soutien financier demandé à l'organisme.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-270 8.6 Élections municipales- rémunération [n/d 107-150]

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise le paiement de la rémunération du personnel électoral pour les élections municipales du 28 octobre 2018, au montant de 5 387.44 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-271 8.7 Syndicat - Lettre d'entente [n/d 305-000]

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la lettre d'entente concernant l'horaire de travail de Madame Stéphanie Valiquette et autorise la mairesse Madame Isabelle Parent et la directrice générale, Madame Chantal Soucy à signer les documents à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-272 8.8 Syndicat – Grief entente [n/d 305-000]

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise le remboursement de trois jours de salaire, à un employé désigné relativement à la gestion d'une situation problématique avec celui-ci. Que tous les élus connaissent le dossier et qu'il n'est pas opportun de nommer l'employé aux fins de la présente résolution et mettent fin au litige.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-273 8.9 Centre de loisirs des Lacs Castor et Galipeau inc. [n/d 114-100]

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault et résolu,

que suite à une demande de partage de coût, pour des travaux prévus en 2019 à la salle du Lac Castor, le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci informe l'association qu'il prendra compte de cette demande lors des prévisions budgétaires 2019.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-274 8.10 La petite Mission - Véhicule [n/d 114-400]

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière et résolu,

que suite à une demande de partage de coût, pour des travaux de carrosserie sur le camion Éconoline, le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci informe la petite Mission qu'il prendra compte de cette demande lors des prévisions budgétaires 2019.

Adopté unanimement par les conseillers.

**18-275 8.11 Contrôle biologique des insectes piqueurs - Devis
[n/d 401-111, 401-112 2019-2021]**

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
et résolu,

que suite à la révision des procédures d'appel d'offres le conseil
municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte de procéder avec un
système d'évaluation et de pondération pour un contrat de 3 ans.

Adopté unanimement par les conseillers.

**18-276 8.12 Approbation de la proposition de Fleetinfo pour la téléphonie IP
[n/d 707-100]**

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la
proposition de Fleetinfo pour le remplacement des appareils
téléphoniques et mandate la firme selon les soumissions déposées. Un
inventaire sera effectué par Fleetinfo afin de valider le tout.

Adopté unanimement par les conseillers.

**18-277 8.13 Employé municipal – journalier-chauffeur-opérateur
[n/d 302-100]**

La conseillère Julie-Anne Cousineau se retire des discussions.

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la
nomination de M. Kevin Oakes, au poste de journalier-chauffeur-
opérateur à temps plein, selon les conditions de la convention collective.
La permanence de M. Kevin Oakes sera automatique après sa période
de probation tel qu'indiquée à la convention collective.

Adopté unanimement par les conseillers.

La conseillère Julie-Anne Cousineau revient à son poste.

18-278 8.14 Comité [n/d 102-111]

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la
nomination de Madame Julie-Anne Cousineau comme conseillère
responsable de l'éducation, famille, aînés et loisirs.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur l'administration
et les ressources humaines**

9. Sécurité publique

9.1 Rapport de la conseillère responsable

18-279 9.2 Radios - Service incendie [n/d 402-102]

Proposé par la conseillère Chantale Perreault
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'acquisition de 3 radios portatives pour le service incendie, dont 2 pour les mesures d'urgence, au coût total de 2 025 \$ plus taxes. La somme est prise à même le budget 2018.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-280 9.3 SRAD - Location de la tour [n/d 403-122]

Proposé par la conseillère Lucie Vignola
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'entente entre la municipalité et SRAD communications pour l'utilisation de la tour et de notre bâtiment de service, au coût de 2 000 \$ pour l'année 2018 et indexé, selon le coût de la vie, à compter de janvier 2019.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-281 9.4 Service incendie- nomination [n/d 302-110]

Proposé par le conseiller André Lafrenière
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la nomination du cadet pompier, M. Jonathan Ruffo à titre de pompier. M. Ruffo a terminé la période de probation et possède la formation requise pour obtenir le titre de pompier à temps partiel.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la sécurité publique

10. Travaux publics

10.1 Rapport du conseiller responsable

18-282 10.2 Véhicule rétrocaveuse – pneus [n/d 402-111 27]

Proposé par le conseiller André Lafrenière
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci entérine la décision de la directrice générale d'accepter la soumission de Pneus Lavoie pour l'acquisition de 2 pneus arrière pour la rétrocaveuse, au coût de 2 164.54 \$ plus taxes, pris à même le budget 2018.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-283 10.3 Véhicule souffleur [n/d 402-111 23]

Proposé par la conseillère Chantale Perreault et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la soumission de l'entreprise A.Laporte Kubota pour l'acquisition d'un souffleur commercial de marque Pronovost modèle P720, au coût de 6 200 \$ plus taxes, pris à même le budget 2018.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-284 10.4 Épandeur – Achat [n/d 402-111 29]

Proposé par la conseillère Lucie Vignola et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la soumission de Remorques des Monts inc. pour l'acquisition d'un épandeur Boss 6' Forge en Stainless 2V.C, au coût de 6 975 \$ plus taxes, incluant le rabais municipal. La somme requise sera prise dans le budget de la voirie de 2018.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-285 10.5 Balai – acquisition [n/d 402-102]

Proposé par le conseiller André Lafrenière et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la soumission d'EddyNET pour l'acquisition d'un ensemble de brosses au coût de 883 \$ plus taxes, somme prise dans le budget de voirie de 2018.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-286 10.6 Ensemble de pelles pour déneigement- à vendre [n/d 402-130]

Proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte de procéder à la mise en vente d'un ensemble de pelles à déneigement d'une valeur estimée à 8 500 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur les travaux publics

11. Environnement et Hygiène du milieu

11.1 Rapport du conseiller responsable

Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu

12. Éducation, Famille, Aînés et loisirs

12.1 Rapport de la conseillère adjointe responsable

18-287 12.2 Programme de couches lavables- subvention [n/d 207-130]

Proposé par le conseiller André Lafrenière
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'octroi d'une subvention de 100 \$ prévue au budget à Mme Alexandra Lefebvre. Mme Lefebvre remplit les conditions du programme de la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs

13. Aménagement, urbanisme

13.1 Rapport du conseiller responsable

18-288 13.2 Modification de zonage [n/d R-200 et mat. 5822 90 4843]

Proposé par la conseillère Chantale Perreault
et résolu,

que suite à une demande de modification de zonage afin d'ajouter une zone de location à court terme au règlement, le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci demande de reporter la décision pour 2019 et d'inclure la demande dans notre procédure de consultation publique qui sera effectuée lors de la refonte réglementaire.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-289 13.3 Demande de moratoire et modification au règlement 200 [n/d R-200]

Attendu qu'une demande de moratoire a été transmise pour étude au comité consultatif d'urbanisme.

Attendu que le comité recommande au Conseil municipal d'accorder le moratoire en n'accordant pas plus de trois permis de résidence de tourisme sur le chemin des Roselins, et afin qu'il n'y ait aucune nouvelle demande provenant de ce chemin, que tous les propriétaires en soient informés.

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte les recommandations du comité.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-290 Demande # PIIA-2018-01 : 2671, route 125 [mat. 5524 73 8208]

ATTENDU QU'une demande de permis de construction d'un bâtiment secondaire a été déposée pour la propriété située au 2671 route 125. Cette demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro R-201;

ATTENDU QUE la demande vise la construction d'un garage de 24 pieds x 24 pieds. L'implantation du bâtiment est à un endroit déjà déboisé et aucun abattage d'arbre n'est nécessaire. La topographie naturelle du site présente une pente très faible et aucun travail de déblai et de remblai ne sera effectué. Une lisière boisée de 15 mètres sera conservée dans la marge de recul avant.

ATTENDU QUE la construction projetée n'aura aucun impact sur le visuel.

ATTENDU QU'après analyse, la demande remplit les conditions énoncées au règlement relatif aux usages conditionnels numéro 200 et le comité du CCU recommande l'acceptation du dossier;

Pour ces motifs,
Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'émission du permis de construction du bâtiment secondaire, puisque le projet répond à la majorité des objectifs et des critères du PIIA.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'aménagement, urbanisme

14. Développement, qualité

14.1 Rapport du conseiller responsable

18-291 14.2 Sentier motoneige- relocalisation [n/d 114-500]

Proposé par le conseiller André Lafrenière
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte de donner son appui au Club motoneige de Notre-Dame-de-la-Merci dans le projet de relocalisation d'un sentier motoneige adressé au MTMDET. Le sentier de 2.2.km sera localisé dans l'emprise du Ministère des Transports, au long de la route 125, à la hauteur du lac du Marcheur.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-292 14.3 Paroisse Sainte-Famille des-Lacs- Publicité [n/d 114-400]

Proposé par la conseillère Chantale Perreault
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte le renouvellement de son espace publicitaire dans le feuillet paroissial 2019 au coût de 90 \$ prévu au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-293 14.4 Manoir de la Rivière Dufresne- subvention [n/d 207-130]

Proposé par le conseiller André Lafrenière
et résolu,

que suite à une demande de subvention pour des projets sociaux des locataires, le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci informe les résidents du Manoir qu'il prendra compte de cette demande lors des prévisions budgétaires 2019.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur le développement,
communication et qualité**

15. Bibliothèque, Art et Culture

15.1 Rapport de la conseillère responsable

Période de questions sur la bibliothèque, les arts et la culture

Période de questions générale

18-294 16. Ajournement de l'assemblée

Proposé par la conseillère Chantale Perreault
et résolu,

que la présente séance soit et est ajourné au vendredi 14 décembre suivant l'assemblée spéciale sur les prévisions budgétaires 2019.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : #18-262, 18-267, 18-270, 18-272, 18-276, 18-279, 18-282, 18-283, 18-284, 18-285, 18-287, 18-292.

Chantal Soucy, directrice générale/secrétaire-trésorière

7 personnes

Fin de la session 20h28

Bertrand Taillefer, Maire suppléant

Chantal Soucy, Directrice générale